

LE PROGRÈS SOCIAL ?

UNE LONGUE ET PERSÉVÉRANTE ACTION

Dans les temps troubles de désorganisations institutionnelle, sociale et économique qui menacent les fondements historiques de l'existence des Syndicats, des solidarités sociales et des droits des salariés,

L'avenir n'est pas à ce qui va arriver mais à ce que nous allons faire...

Un bref rappel historique :

Dans l'organisation de la société qui découle du système économique établi par la Déclaration des droits de l'homme en 1789, il n'y a pas de droit du travail.

Les rapports entre patrons et salariés sont régis par le contrat conclu librement entre deux hommes libres, l'un disposant des moyens de production, l'autre de sa seule force de travail.

Ils sont considérés, tous les deux, égaux.

Cette liberté contractuelle se doublera par l'interdiction de tout groupement patronal ou ouvrier et par l'interdiction de toute convention ou accord collectif qui pourrait entraver la liberté de contracter d'individu à individu.

La force de travail n'est qu'une marchandise qui se régule par la seule logique de l'offre et de la demande.

Cette fiction de l'égalité des parties ne résiste pas à la misère qui s'en est ensuivie.

En 1864, une loi abroge le délit de coalition, mettant ainsi fin à la pénalisation de la grève et ce n'est qu'en 1884 que la loi autorise la constitution de Syndicats professionnels.

L'organisation économique et sociale de la société peut commencer à s'ouvrir sur des chapitres autres que l'aliénation au travail - réglementation de la durée du travail - institution de la sécurité sociale - caisses de retraite - caisses de chômage - etc.

En 1936, lors du Front populaire, après de puissantes grèves, ont été obtenus :

- *la création de conventions collectives avec des procédures d'extension les rendant applicables à l'ensemble des salariés d'une même branche d'activité,*
- *la semaine de 40 heures,*
- *15 jours de congés payés,*
- *la liberté d'exercice du droit syndical.*

Cet édifice social s'est construit lentement, au fil des siècles, après de longues et difficiles luttes menées par les travailleurs. Les phases de progrès social ont toujours coïncidé avec les phases d'action revendicative des travailleurs.

Aujourd'hui, l'histoire économique et sociale est en pleine transformation institutionnelle et, de plus en plus, est dissoute dans le cadre européen et le cadre de la mondialisation financière et du libre échange,

se réclamant de l'économie de marché et de la libre concurrence dans une situation où prédominent les disparités monétaires, sociales et salariales, toujours à la recherche du profit maximum et qui sont à l'origine des délocalisations industrielles et du chômage de masse.

Les dogmes du marché et de la libre concurrence prédominent et l'on assiste progressivement à la dé-struction des solidarités sociales collectives, à l'abaissement des conditions de salaires et des droits des salariés, pour la prévalence du droit de propriété.

L'offensive vise à mettre à bas les principes mêmes du droit du travail, à maintenir les salaires au plus bas et à détricoter le droit du travail et les droits sociaux **et retourner au seul droit du contrat individuel.**

Ce bref exposé rappelle le rôle historique institutionnel fondamental qui a été joué par les Organisations syndicales et le regroupement massif des travailleurs dans celles-ci.

Ce retour en arrière de l'Organisation sociale et économique acquise - qui est exprimé aujourd'hui en particulier par le projet de loi « travail » - impose à tous les salariés d'y faire front et d'avoir une position offensive et à être très majoritairement rassemblés, unis dans les Organisations syndicales qu'ils ont fondées.

Le SNTPCT a 79 ans en 2016 ; et depuis 1937, plusieurs générations de techniciens se sont succédées et, tout en traversant des périodes particulièrement sombres, conscients de la nécessité d'être organisés et regroupés syndicalement, ont mené une action constante pour :

- représenter et défendre leurs intérêts sociaux et leurs conditions de salaires et de travail,
- défendre l'existence économique du Cinéma français, de sa diversité d'expression et de son rayonnement.

Renforcer le corps professionnel des ouvriers et des techniciens solidairement unis dans le Syndicat et renforcer les moyens financiers du Syndicat et de son action sont des impératifs qui s'imposent.

Oui, l'avenir est à ce que nous allons faire.

Le 22 février 2016

Stéphane Pozderec
